FRANCE – Monsanto en procès

Par

Publié le 20/09/2006

La société Asgrow, basée à Trèbes (Aude) et filiale de Monsanto, et deux de ses anciens PDG, Jean-Bernard Bonastre et Serge Reymond, ont été jugés le 20 septembre 2006 devant le TGI de Carcassonne, pour “mise sur le marché sans autorisation d’OGM, vente et détention de produit agricole falsifié, corrompu ou toxique, publicité mensongère et tromperie sur la nature et la qualité d’une marchandise” [1]. La Confédération paysanne, l’UFC-Que Choisir, FNE et la DGCCRF (Direction de la répression des fraudes) étaient partie civile. En 1999, 100 tonnes de soja états-uniens avaient été importées, et en avril 2000, un contrôle de la DGCCRF, chez le Groupe coopératif occitan (Tarn), avait mis en évidence des traces d’OGM (moins de 1%). La défense de Monsanto dans ce procès consistait à prouver à la Justice que “le zéro OGM est inatteignable, à moins d’analyse graine à graine”. Le Procureur a requis 30 000 euro. Verdict le 13 décembre. Le 26 octobre, en Grèce, ont débuté plusieurs procès contre des semenciers suite à des plaintes d’agriculteurs, qui dénoncent des contaminations de semences par des PGM.

---

[1] www.liberation.fr/actualite/terre/2...

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-monsanto-en-proces/